



Syndicat National des Personnels
de l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire
Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001
Paris
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62
site : www.snpespjj-fsu.org Mél :
Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr



Paris, le 6 mai 2011

GREVES EN EPM : LES PERSONNELS PJJ N'EN PEUVENT PLUS !

Durant la semaine du 18 au 22 avril, les personnels des EPM ont été massivement en grève suite à un incident violent à l'EPM de Meyzieu, mais qui a mis en lumière les difficultés récurrentes de fonctionnement de ces prisons pour mineurs depuis leur création.

Dés les premières ouvertures des incidents graves se sont produits. La suractivité imposée aux mineurs, la multiplication des temps collectifs, mettant les mineurs sous la pression permanente du groupe, créaient des effets de surexcitation produisant des phénomènes de groupe générateurs de violence.

Ces situations de violence sont subies tant par les éducateurs que par les jeunes. Pour ceux-ci, les incidents qui se multiplient dans la détention donnent lieu à des procédures pénales supplémentaires et augmente les temps de détention des jeunes.

De plus il est apparu au cours du temps, que l'administration pénitentiaire entendait utiliser les personnels de la PJJ comme supplétifs dans la gestion de la détention et leur interdire toute autonomie.

C'est bien l'impasse originelle de ce projet d'EPM qui à la fois, crée désarroi et souffrance professionnelle des éducateurs qui y travaillent, et dégrade les conditions de détention des mineurs.

La politique pénale actuelle en direction des mineurs, favorise l'enfermement qui devrait rester exceptionnel. Pourtant le développement des peines planchers et les procédures rapides provoquent actuellement une augmentation de l'incarcération des mineurs, à un niveau jamais atteint depuis 2007.

Cette politique pose l'incarcération comme moyen d'interrompre la succession des actes délinquants. Les éducateurs se trouvent alors confrontés à des jeunes remplis d'incompréhension et de révolte qui les assimilent à des surveillants « plus à l'écoute » mais cependant soumis aux règles carcérales.

Le SNPES-PJJ-FSU a dénoncé dès le début du projet l'impasse que celui-ci constituerait. Nous avons souligné l'impossibilité de développer pour les personnels de la PJJ un espace éducatif autonome dans le cadre institutionnel d'un établissement qui serait géré de fait par l'administration pénitentiaire et dont le fonctionnement serait inévitablement régi par la logique carcérale. C'est pourquoi nous nous étions opposés à la création des EPM qui réintégraient les professionnels de la PJJ dans le fonctionnement de la détention.

Dans le mouvement actuel des EPM plusieurs revendications émanant des AG de personnels, soulignent la nécessité de l'autonomie d'intervention des éducateurs auprès des mineurs. Le SNPES-PJJ-FSU inscrit ses revendications dans cette logique, ainsi nous exigeons comme certaines AG de personnels en grève l'ont avancé :

- Des locaux de travail extérieurs à la détention pour les personnels PJJ
- Intégration des entretiens éducatifs sur le planning des mineurs
- Pas de prééminences des activités sur le travail individualisé avec les mineurs, le lien avec leur famille, préparation de la sortie...
- Pas de systématisation des activités pour tenir compte de la problématique de chaque jeune
- Instauration comme dans tous les services de la PJJ de réunions d'analyse de pratiques à l'extérieur de l'EPM
- Non dépassement de la capacité de chaque EPM, respect du numerus clausus (actuellement à l'EPM de Marseille 67 détenus pour 60 places)

De surcroît le SNPES-PJJ-FSU continue d'exiger :

- Que la direction de la PJJ procède à un bilan des EPM
- Qu'elle réaffirme son autonomie vis-à-vis de l'administration pénitentiaire en mettant fin au binôme éducateur/surveillant, en refusant que les personnels de la PJJ pallient les carences de l'administration pénitentiaire
- L'amélioration des conditions de détention des mineurs, en mettant en place des procédures d'information des familles sur les incidents, en mettant à plat les critères d'affectation des jeunes vers les EPM et les quartiers mineurs, en ré interrogeant en profondeur les procédures et les formes des sanctions disciplinaires

Défendre ces revendications c'est à la fois agir sur les conditions de travail inadmissibles des personnels et contre carrer l'isolement institutionnel de ces agents, en les faisant sortir des EPM et leur permettre d'être en contact régulier avec les autres services de la PJJ.

Pour faire aboutir ces revendications, pour la défense des conditions de travail des personnels nous appelons les personnels des EPM à être massivement en grève.

Nous appelons les sections syndicales du SNPES-PJJ-FSU concernées à apporter leur soutien et à favoriser les rencontres avec les personnels des EPM.

D'ores et déjà nous demandons une audience auprès du Directeur de la PJJ.